



Relations grand parent et petits enfants

Par Laurencep16

Bonjour

Je souhaite introduire une procédure d'assignation en la forme des référés. Faut il avoir recours à un avocat pour la rédiger ? Et faut il un avocat pour l'audience ?

Merci d'avance pour vos réponses

Par ESP

Pourriez vous expliquer svp...

Par Laurencep16

Bonjour

A la suite d'une décision arbitraire de mon fils je n'ai plus de contact avec mes petits enfants. Après une proposition de médiation familiale qu'il a refusée je suis contrainte de passer par la voie légale. J'ai donc envoyé une requête auprès du JAF et dans le même temps pour éviter que la situation ne dure trop longtemps avec mon petit fils qui n'a que 3 ans, j'ai lu que l'on pouvait introduire une assignation en la forme des référés afin d'obtenir une décision temporaire en attendant le traitement de la requête. Ma question porte sur est ce qu'il faut obligatoirement passer par un avocat pour la rédiger? D'après le site Jafland ce n'est pas nécessaire et le tribunal de grande instance me dit que si. J'aurais souhaité avoir une réponse claire.

Je vous remercie à l'avance de votre réponse.